

POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE

ENTRE LES JEUNES PLANTATIONS EN FORÊTS PRIVÉES ET LA MOTONEIGE

Mourad Saddem, Ph.D., ARFPA

Photo : Sylvain Thibodeau, Groupement forestier coopératif Abitibi (2021)

Le reboisement forestier apporte de multiples avantages pour les propriétaires forestiers et pour l'économie en général. En plus de la matière ligneuse exploitable à la fin de la rotation d'une plantation, les reboisements contribuent à la séquestration du carbone et à la mise en valeur du milieu naturel.

Dans les forêts privées de l'Abitibi, des investissements importants sont alloués aux reboisements chaque année. Les nouvelles plantations sont le résultat du travail considérable de reboiseurs, de techniciens forestiers et de propriétaires. Un reboisement forestier requiert plusieurs années de travail, allant de la préparation de terrains à l'entretien des plantations. Chaque étape de reboisement nécessite d'innombrables efforts et un suivi constant. Une plantation forestière a un cycle de vie qui oscille entre 40 et 50 ans. Durant une rotation forestière, plusieurs obstacles naturels peuvent surgir, dont, entre autres, les sécheresses, les inondations, les maladies et les incendies, et causer des pertes partielles ou totales dans les plantations. Les dégâts dans les plantations forestières peuvent aussi être causés par des activités anthropiques parmi lesquelles viennent, durant l'hiver, les passages illégaux des motoneigistes.

Chaque année, des dégâts dans les plantations des forêts privées sont occasionnés par les motoneiges. Même si les dégâts sont sur une faible échelle, les propriétaires touchés peuvent perdre leurs investissements en intégralité. Il faut mentionner qu'une minorité des motoneigistes causent des dommages aux reboisements. Cependant, ces pertes peuvent être évitées. Les reboisements forestiers sont très sensibles aux aléas de la nature, cette vulnérabilité peut être accentuée par les activités

de motoneige durant l'hiver. Les jeunes plants nouvellement mis en terre ont un petit diamètre et une faible hauteur, ce qui explique le fait qu'ils peuvent être complètement couverts par la neige. Le passage des motoneiges dans des zones reboisées sans respecter les consignes cause la mortalité des plants et la perte des investissements.

Durant l'hiver, un terrain dégagé où l'on ne voit que de la neige ne veut pas dire que le passage est autorisé. Dans ces terrains, il est fort probable qu'il existe des plantations agricoles ou des reboisements forestiers. L'utilisation de la motoneige dans des endroits limitrophes des jeunes plantations peut conduire à la coupe du bourgeon terminal des plants. La compaction de la neige qui couvre les plants de reboisement peut aussi condamner leur survie. En dehors des sentiers réservés aux motoneiges et conçus à cet effet, un seul passage sur un terrain de reboisement cause des dégâts importants et irréversibles. Les blessures générées par le passage d'une motoneige peuvent constituer une porte d'entrée d'infections et de maladies qui peuvent endommager le plant.

En Abitibi-Témiscamingue, il existe plus que 4 000 km de sentiers de motoneige. Ce vaste réseau de sentiers côtoie beaucoup de jeunes plantations vulnérables dans les forêts privées. Loin de cibler l'atténuation de la pratique de motoneige en région, la sensibilisation des motoneigistes a pour but d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les propriétaires de forêts privées et les motoneigistes. En collaboration avec l'UPA et la Fédération des clubs motoneigistes du Québec, l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi a mis en place des pancartes de signalisation des nouvelles plantations. Respecter ces consignes en conduisant une motoneige, en plus d'assurer la sécurité des motoneigistes, permet de protéger les plants de reboisement en terrains privés. ■

Pour en savoir plus au sujet de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi: www.arfpa.ca.



**Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi**

